

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB_2022_38 du 26/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/09/2022

Présents : MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, JULIEN, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, ESTEVES, HERVIOU, VIOSSAT, Mmes, GLAZKOFF, RIVATON, PACHOUD, LAURENCO

Excusés : MM. BOINOT, DELOLY, LAURENT, Mmes BLANC Christine (Pouvoir à PACHOUD Parie-Myrtille), BLANC Françoise (Pouvoir à JULIEN Michel), RACHON (Pouvoir à BRUNET Jean-Luc), PERROT, MAIRE (Pouvoir à RIVATON Florence), TANIOS, NAZZI, ORAND, COUTURIER

Secrétaire de séance : M. Christian ESTEVES

Objet : Extinction d'une dette auprès d'une entreprise

Domaine d'intervention : 7.1 – Décisions budgétaires

Monsieur le Maire présente la situation de l'entreprise Artes Façades (titulaire du lot « Enduit de façades ») pour les marchés de travaux de l'extension de l'Ecole Emile Juge et de la Maison Médicale.

Les retenues de garantie d'un montant de 565,40€ et 569,94€ ne pouvant être remboursées malgré les démarches entreprises pour les solder, il convient d'émettre un titre en recettes exceptionnelles pour ces deux montants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le constat d'extinction de la dette de la commune,
- Autorise le Maire à émettre les titres d'un montant de 565, 40 € et 569,94 € en recettes exceptionnelles,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 28/09/2022

Le Maire,



Bernard VALLON